

COMMUNE DE GRAINVILLE SUR RY
ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : *Réparation toiture clocher de l'église - Circulation interdite rue de l'Eglise entre les numéros 127 et 190*

LE MAIRE DE GRAINVILLE SUR RY :

VU :

- L'ordonnance n°58.1216 du 15 Décembre 1958 et le décret n°58.1217 du 15 Décembre 1958 modifié en dernier lieu par le décret n°75.113 constituant le Code de la Route,
- L'arrêté du 6 Novembre 1992, relatif à la signalisation routière temporaire,
- Les arrêtés du 24 Novembre 1967 et du 7 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,
- La demande d'arrêté de police de la circulation en date du 20 février 2026 par la SARL ALIX Dominique.

CONSIDERANT :

- Les travaux de réparation de toiture du clocher de l'église qui doivent être exécutés par la SARL ALIX Dominique – 76750 Bosc Roger sur Buchy, 4 rue du Château, le jeudi 26 février 2026 ;
- Que pour la sécurité des usagers de la route, il y a lieu d'instaurer un arrêté de circulation.

A R R Ê T E :

Article 1 : A compter du 26 février 2026 et pendant toute la durée des travaux, soit une journée entre 8h00 et 17h00, la circulation et le stationnement seront interdits rue de l'Eglise, entre les numéros 127 et 190.

Une déviation est mise en place par :

- La rue des Prairies (voie communale n° 4) et la rue du 19 Mars 1962 (route départementale D7a)

Article 2 : La SARL ALIX Dominique chargée des travaux, devra assurer la mise en place de la signalisation réglementaire, du balisage et de la déviation nécessaire pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint Jacques sur Darnétal
- à la SARL ALIX Dominique représenté par Monsieur Dominique ALIX

Fait à GRAINVILLE SUR RY, le 23 février 2026
Le Maire, Jean-Pierre BERTRAND

